

# APPEL À PROJETS

## Soutien aux projets exemplaires du territoire du Val-de-Marne en faveur du climat

# DOSSIER DE CANDIDATURE

L'ensemble des pièces justificatives, correctement remplies, seront  
à transmettre jusqu'au 16 juin 2017 inclus,

- par mail : [developpement.durable@valdemarne.fr](mailto:developpement.durable@valdemarne.fr)

- ou par courrier :

Conseil départemental du Val-de-Marne  
Délégation générale au développement durable  
Immeuble la Pyramide  
80, avenue du Général-de-Gaulle  
94000 Créteil

Les candidats devront s'assurer d'avoir reçu un e-mail  
« accusé de réception » dans la semaine qui suit l'envoi  
du dossier.

# PARTIE 1 - LETTRE DE CANDIDATURE

## Présentation du porteur de projet

Le projet est porté par **un porteur unique**

Si oui, cocher la case

### Informations sur le porteur unique

**Raison sociale :** .....

**Sigle :** .....

**Forme juridique :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** .....

**Ville :** .....

**Nom et prénom du représentant :** .....

**Fonction du représentant :** .....

**N° de Siret** (14 chiffres) : .....

**Code NAF** (4 chiffres et 1 lettre) : .....

**Effectif du demandeur :** .....

**Responsable du suivi :** .....

**Fonction :** .....

**Adresse e-mail :** .....

**Téléphone :** .....

*En gras : champs obligatoires*

Le projet est porté par **un groupement de porteurs partenaires**

Si oui, cocher la case

Le groupement doit obligatoirement désigner un mandataire clairement identifié.

## Informations sur le mandataire

**Raison sociale :** .....

**Sigle :** .....

**Forme juridique :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** .....

**Ville :** .....

**Nom et prénom du représentant :** .....

**Fonction du représentant :** .....

**N° de Siret (14 chiffres) :** .....

**Code NAF (4 chiffres et 1 lettre) :** .....

**Effectif du demandeur :** .....

**Responsable du suivi :** .....

**Fonction :** .....

**Adresse e-mail :** .....

**Téléphone :** .....

*En gras : champs obligatoires*

Le projet est porté par **un groupement de porteurs partenaires** (suite)

Les autres membres du groupement doivent être clairement identifiés.

Les informations ci-après doivent être reproduites pour chaque porteur partenaire du groupement.

**Informations sur le porteur partenaire - n° .....**

**Raison sociale :** .....

**Sigle :** .....

**Forme juridique :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** .....

**Ville :** .....

**Nom et prénom du représentant :** .....

**Fonction du représentant :** .....

**N° de Siret** (14 chiffres) : .....

**Code NAF** (4 chiffres et 1 lettre) : .....

**Effectif du demandeur :** .....

**Responsable du suivi :** .....

**Fonction :** .....

**Adresse e-mail :** .....

**Téléphone :** .....

*En gras : champs obligatoires.*

Le projet est porté par **un groupement de porteurs partenaires** (suite)

Les autres membres du groupement doivent être clairement identifiés.

Les informations ci-après doivent être reproduites pour chaque porteur partenaire du groupement.

**Informations sur le porteur partenaire - n° .....**

**Raison sociale :** .....

**Sigle :** .....

**Forme juridique :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** .....

**Ville :** .....

**Nom et prénom du représentant :** .....

**Fonction du représentant :** .....

**N° de Siret** (14 chiffres) : .....

**Code NAF** (4 chiffres et 1 lettre) : .....

**Effectif du demandeur :** .....

**Responsable du suivi :** .....

**Fonction :** .....

**Adresse e-mail :** .....

**Téléphone :** .....

*En gras : champs obligatoires.*

# Engagements du porteur de projet

Le porteur unique ou chaque membre du groupe, déclare sur l'honneur :

## a) Condamnation définitive :

Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre État de l'Union européenne.

## b) Lutte contre le travail illégal :

Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre État de l'Union européenne.

Pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail.

## c) Liquidation judiciaire :

Ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger.

## d) Redressement judiciaire :

Ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger.

## e) Situation fiscale et sociale :

Avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement.

## f) Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail.

Avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu de lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission.

## g) Que le projet présenté n'a pas déjà été lauréat d'un autre appel à projet du Conseil départemental du Val-de-Marne.

## h) Que les renseignements fournis en annexe du présent document sont exacts.



# PARTIE 2 - FICHE TECHNIQUE DESCRIPTIVE DU PROJET

Le candidat est invité à remplir la fiche suivante pour sa candidature.  
Il peut joindre à ce dossier des photos, des flyers, des documents de communication sur le projet...

## 1 - Thème choisi

*Vous pouvez cocher plusieurs cases.*

### Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques :

- Mesures d'adaptation aux aléas climatiques et catastrophes naturelles
- Actions d'éducation, de sensibilisation des citoyens ou des institutions à la lutte contre le dérèglement climatique
- Action de partenariat décentralisée en faveur du climat

### Consommations et productions responsables

- Préservation des ressources naturelles
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Promouvoir des pratiques durables dans le cadre des marchés publics
- Favoriser le commerce équitable, éthique et durable
- Promouvoir un tourisme local et durable

### Autres

Merci de préciser : .....

.....

.....



## 2 - Présentation du projet et des résultats attendus (opérationnels ou en termes de connaissance)

*(1 page maximum)*

Cette partie devra préciser la localisation géographique de l'action et attester de la gratuité pour les bénéficiaires directs de l'action.

**En cas de partenariat, il est demandé de décrire la répartition des missions et l'articulation entre les partenaires.**

### 3 - Objectifs associés au projet

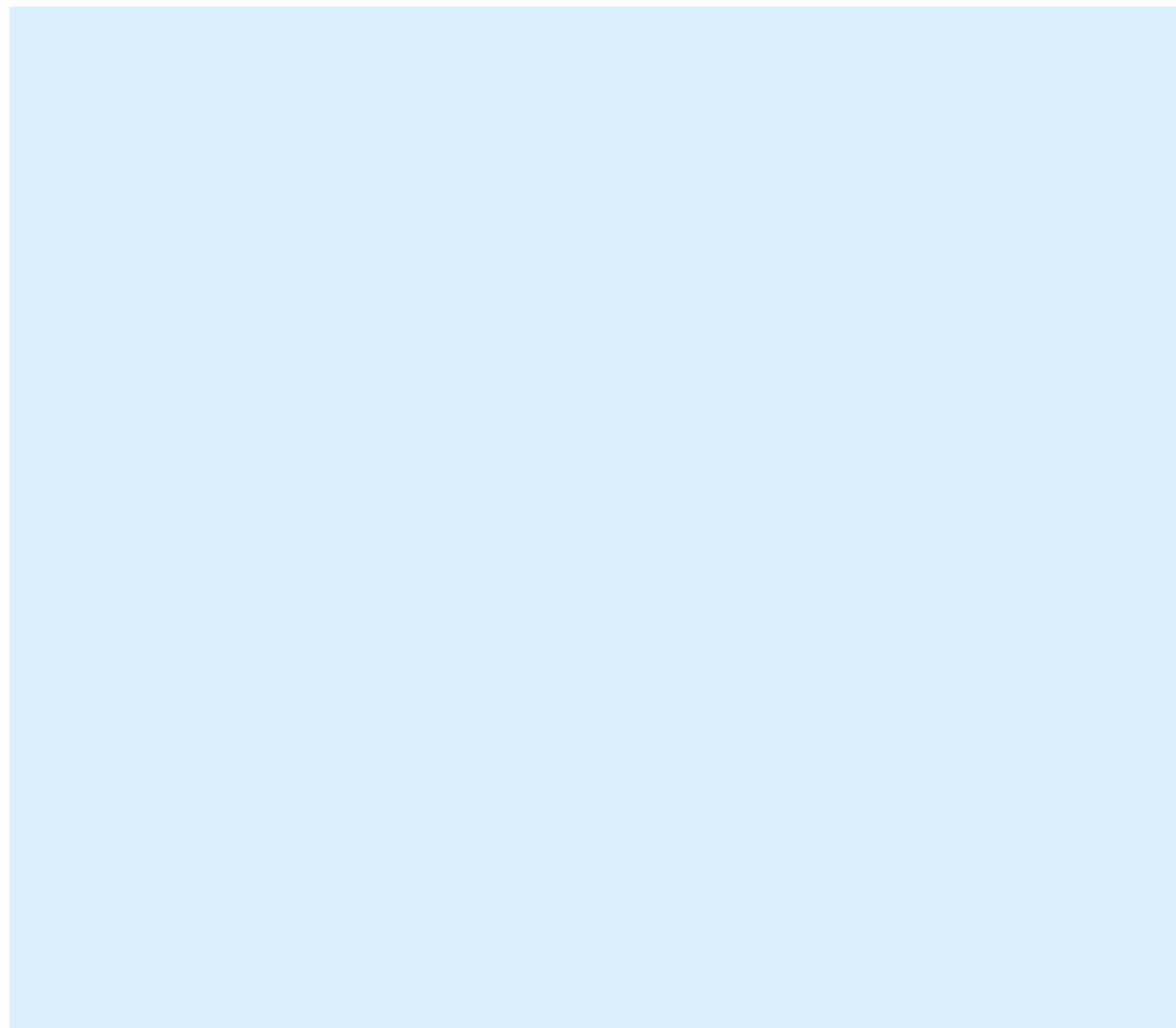
Le candidat est invité à répondre notamment aux questions suivantes :

- Le projet répond à quel(s) enjeu(x) du thème choisi ?
- Qui sont les bénéficiaires du projet ?
- Le projet est-il expérimental et pourquoi ?
- Le projet est-il susceptible d'être reproduit ? Les résultats sont-ils mobilisables par d'autres acteurs du Val-de-Marne ?

## 4 - Évaluation du projet

Le(s) porteur(s) de projet doi(ven)t présenter une méthode d'évaluation globale (évaluation de l'impact du projet et évaluation du projet en lui-même), prenant appui sur des objectifs clairement identifiés, ainsi que sur des indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs. Une attention particulière sera portée aux projets faisant l'objet d'évaluation ex ante (en amont du projet) et ex post (après le projet).

Les modalités de suivi dans la mise en œuvre du projet doivent également être détaillées.



## 5 - Calendrier du projet

Le(s) porteur(s) de projet doivent fournir en pièce jointe le calendrier de réalisation précisant les délais de planification et d'exécution prévisionnels.

# PARTIE 3 - PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET					
Dépenses (en €)			Recettes (en €)		
Libellé (à détailler)	Montant	%	Libellé	Montant	%
			Autofinancement		
			Autres financements publics (à détailler)		
			.....		
			.....		
			.....		
			.....		
			Autres financements privés (à détailler)		
			.....		
			.....		
			.....		
			.....		
			Aide financière attendue de la part du Département		
			.....		
			.....		
			.....		
			.....		
<b>TOTAL</b>		<b>100 %</b>	<b>TOTAL</b>		<b>100 %</b>

Vous trouverez en annexe 2 du cahier des charges un exemple de plan de financement.

**Un budget en équilibre (dépenses = recettes) est attendu.**

**Pour les dépenses :**

- Indiquer dans le total uniquement la base éligible.
- Indiquer chaque poste de dépenses en détaillant si possible les achats de fournitures, de prestations de services et autres (intitulé, montants et pourcentage). **Pour rappel, les charges de personnel ne seront pas prises en compte, de même que les dépenses de fonctionnement de la structure.**

**Pour les recettes :**

- Indiquer dans le total uniquement la base éligible.
- Indiquer la part d'autofinancement envisagée, ce dernier devra respecter les mentions du chapitre 6 du cahier des charges.
- Indiquer les financements publics et privés envisagés, les détailler autant que possible en précisant s'ils ont déjà été perçus à la date de remise du projet.

Conformément au chapitre 5 du cahier des charges, la sélection des projets se fera sur l'ensemble des éléments